

Spécial 1er degré

Sommaire :

- Éditorial p. 1
- ATSEM p. 2
- Le mot du mois p. 2
- PPCR p. 3-4
- Inspection p. 5-7
- Rythmes scolaires p. 8
- Recrutement de contractuel-les p. 9-10
- Évaluations nationales CP p. 11
- Vers la fin de la scolarisation des moins de six ans en zone rurale ? p. 12

Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Elena BLOND,
Fabienne CHABERT, Antoine DIERSTEIN,
François-Xavier DURAND, Malika GAUDEL,
Jean GRIMAL, Yvon GUESNIER,
Chrystel LEVARDON, Marc LE ROY,
Jérôme SINOT

**Reclassement ou
déclassement ?
Que s'est-il passé pour
nos salaires
en septembre ?
Lire pages 3-4**

Édito

DERRIÈRE LES SOURIRES, DES FAUVES !

À première vue, on pourrait penser que nous parlons de nos élèves. Mais non, nous avons bien trop de respect pour eux. Nous voulons simplement parler du président Macron, de son Premier Ministre et du Ministre Blanquer.

À celles et ceux qui auraient encore des doutes sur ces personnages, nous leur conseillons de regarder et d'analyser attentivement ce qu'il se passe et les premières mesures politiques prises par ce gouvernement. Ce n'est plus une pilule qu'on tente de nous faire avaler à nous, femmes et hommes de petite gens, mais c'est bien tout le tube du libéralisme avec le bouchon en prime.

Nous sommes conscient-es d'avoir basculé-es dans une lutte des classes amplifiée contre les tenant-es d'un capitalisme outrancier assumé qui souhaitent mettre fin à tous les conquies sociaux qui nous protègent encore un peu aujourd'hui. Nous avons aussi conscience que le Ministre Blanquer, malgré ses sourires de façade, joue la régression sociale et pédagogique. C'est le retour décomplexé d'une École du tri, de la performance et de la concurrence, mais aussi de l'austérité et du manque ; manque de personnels, manque de formation, manque de dialogue, mais aussi manque de liberté et manque de lien humain.

C'est donc le retour d'une École qui doit marcher au pas et dont ses défenseur-ses sourient pour mieux vous attirer et vous croquer. Bref, c'est l'École que nous refusons. C'est surtout un système politique à combattre car il nous appauvrit financièrement et intellectuellement.

**Après la grève du 10 octobre, maintenons la pression
et mobilisons-nous le 19 octobre.**

Élections professionnelles des psychologues de l'Éducation nationale du 31 octobre au 28 novembre 2017

La CGT Éduc'action s'est toujours opposée à la création de ce nouveau corps des psychologues, parce que cela accélère le démantèlement des RASED, parce que c'est un pas de plus dans la médicalisation de l'échec scolaire, parce que c'est la fin programmée du conseil en orientation, parce que les PsyEN vont devenir des experts du tri du handicap au détriment de la lutte contre la difficulté scolaire et de l'orientation.

Tout en restant opposée à l'existence de ce corps, la CGT Éduc'action ne laisse pas les personnels sans défense et a décidé de se présenter à ces élections car elle a des propositions à faire aux collègues.

**Contre la médicalisation de l'échec scolaire, contre la destruction de nos métiers,
Pour un service public d'Éducation de qualité, **Votez CGT !****

Métier

ATSEM : UNE QUESTION TRANSVERSALE DANS LA CGT

Lors de la fête de l'Humanité, sur le stand de la fédération des services publics, a eu lieu un débat entre des membres de cette fédération, un maire et une camarade de la CGT Educ'action. L'objet était d'interroger les perspectives revendicatives suite à la longue lutte des ATSEM pour leur promotion en catégorie B. La possibilité d'évoluer vers l'animation territoriale ou le grade d'agent de maîtrise serait une possibilité pour proposer une perspective de déroulement de carrière. Au-delà, le travail auprès des jeunes enfants est très usant et exige également la reconnaissance de la pénibilité des tâches alors même que l'âge de la retraite s'éloigne.

Un rapport du Conseil Supérieur de la Fonction Publique territoriale de février 2017 préconise la sortie d'un décret pour octobre pour permettre à ces personnels un déroulement de carrière et un

protocole national proposé à l'AMF (association des maires de France) afin de baliser les conditions de travail dans un cadre national. En effet, les missions, les conditions d'exercice en terme de charge de travail, mais également de temps de travail sont trop souvent variables en fonction des collectivités. De plus, les collègues, en fonction des mairies, interviennent sur des tâches d'entretien, des temps scolaires et des temps périscolaires.

Toutes les organisations syndicales siégeant au Conseil supérieur (sauf une) réclament aujourd'hui un-e ATSEM. Pour

autant, cette revendication unanime ne doit pas être isolée de la question des finances des collectivités territoriales. La question se pose alors d'un fond de péréquation national ou de la dotation de l'État afin de permettre une équité de traitement sur le territoire.

Dans ces conditions, les questions des ATSEMs et des conditions de travail dans les écoles maternelles (qui plus est dans un contexte de réforme des rythmes scolaires) sont prises en considération dans un travail collectif entre la CGT Educ'action et la fédération CGT des Services publics.



Le mot du mois

PÉDAGOGIE

Depuis plusieurs mois, le gouvernement utilise à outrance le terme de « pédagogie » ; Édouard Philippe : "Le Président nous a encouragé à être pédagogues, à être clairs, à donner du sens à ce que nous faisons", le groupe parlementaire La République En Marche : "la grosse difficulté des parlementaires va être de vulgariser", Stanislas Guérini, porte-parole de leur groupe, à propos du budget : «... faire davantage de pédagogie ».

Selon le Petit Larousse la pédagogie est : une « Pratique éducative dans un domaine déterminé », une « méthode d'enseignement ».

Le gouvernement, en réduisant l'acte pédagogique à la répétition, au martellement, à l'injonction réussirait-il à nous expliquer ce que nous ne pouvons comprendre ? Tout cela n'a rien à voir avec de la pédagogie : nos dirigeants font preuve soit d'abêtissement à notre égard, soit de manipulation et d'autoritarisme.

Pour preuve, toujours selon Le Petit Larousse ; « Abêtissement : action de rendre stupide », « Manipulation : Action d'orienter la conduite de quelqu'un, d'un groupe dans le sens qu'on désire et sans qu'ils s'en rendent compte » et « Autoritarisme : Conception ou pratique autoritaire du pouvoir »

Et vous, vous reconnaissez-vous comme abêti ? Manipulé ? Sous le joug d'autoritarisme ?

Malika GAUDEL & Chrystel LEVARDON

PPCR : QUE S'EST-IL PASSÉ LE 1^{er} SEPTEMBRE ?

Depuis le 1er septembre 2017, le protocole Parcours Professionnels Carrière et Rémunérations (PPCR) a entraîné un reclassement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du Ministère de l'Éducation Nationale dans une nouvelle grille de rémunération et de progression de carrière.

Le reclassement pouvait se faire selon deux possibilités liées à l'ancienneté dans l'échelon : soit on avait suffisamment d'ancienneté pour passer à l'échelon supérieur, soit on n'en avait pas et on restait à son échelon tout en conservant son ancienneté dans celui-ci. Ce qui est surtout à

prendre à considération, c'est l'indice qui est affecté à ces échelons car c'est bien l'indice qui indique votre rémunération. Et c'est là qu'il n'est pas facile de s'y retrouver dans ce calcul surtout quand dans votre *iProf*, les informations ne sont pas toujours à jour ou claires. De

façon générale, les collègues qui pensaient passer au Grand Choix se voient ralenti-es, celles et ceux qui auraient pu passer à l'ancienneté gagnent quelques mois.

Pour y voir plus clair, voici un tableau récapitulatif.

Pour la Classe Normale

Reclassement en Classe Normale							
Votre situation au 1er septembre 2017 (avant PPCR)			Votre reclassement au 1er septembre 2017 (après PPCR)				
Échelon	Ancienneté dans l'indice	Indice	Nouvel échelon	Nouvel indice	Maintien de l'ancienneté	Durée dans l'échelon	Gain brut (en €)**
2	- de 9 mois	383	1	383	Oui + majoration de 3 mois	1 an	0 €
3	- de 1 an	440	3	440	Oui	2 ans	0 €
4	- de 2 ans	453	4	453	Oui	2 ans	0 €
	2 ans et +		5	466	Non	2 ans 6 mois	60,91 €
5	- de 2 ans 6 mois	466	6	478	Oui	3 ans ou 2 ans*	0 €
	2 ans 6 mois et +				Non		56,23 €
6	- de 3 ans	478	7	506	Oui	3 ans	0 €
	3 ans et +				Non		131,21 €
8	- de 3 ans 6 mois	542	8	542	Oui	3 ans 6 mois ou 2 ans 6 mois*	0 €
	3 ans 6 mois et +				Non		168,70 €
9	- de 4 ans	578	9	578	Oui	4 ans	0 €
	4 ans et +				Non		198,81 €
10	- de 4 ans	620	10	620	Oui	4 ans	0 €
	4 ans et +				Non		206,18 €
11	sans objet	664	11	664	Oui	sans objet	0 €

Valeur du point d'indice mensuel = 4,686 €.

* Au 6^{ème} et 8^{ème} échelon, la durée peut être réduite d'un an pour 30 % des collègues

Pour la Hors Classe.

Le PPCR ne permet l'accès à la Hors Classe qu'à partir du 9ème échelon de la Classe Normale (après un RDV carrière avec l'IEN) et non plus dès le 7ème comme précédemment. Ainsi le 1er échelon actuel (indice 495) a été supprimé. L'échelon de reclassement sera l'échelon inférieur, **mais l'indice de rémunération restera bien le même.**

Reclassement en Hors Classe							
Votre situation au 1er septembre 2017 (avant PPCR)			Votre reclassement au 1er septembre 2017 (après PPCR)				
Échelon	Ancienneté dans l'indice	Indice	Nouvel échelon	Nouvel indice	Maintien de l'ancienneté	Durée dans l'échelon	Gain brut (en €)**
4	sans incidence	652	3	652	Oui	2 ans 6 mois	0 €
5	- de 2 ans 6 mois	705	4	705	Oui	2 ans 6 mois	0 €
	2 ans 6 mois et +		5	751	Non	3 ans	215,56 €
6	sans incidence	751			Oui		0 €
7	sans incidence	793	6	793	Oui	3 ans à compter du 1er janvier 2020	0 €

Valeur du point d'indice mensuel = 4,686 €

Des EXEMPLES

→ Un-e professeur-e au 5^e échelon de la classe normale, avec 2 ans d'ancienneté dans cet échelon au 01/09/2017, sera reclassé au 5^e échelon de la future carrière en conservant la même ancienneté. Il passera automatiquement au 6^e échelon 6 mois plus tard. **(Perte de 6 mois pour les collègues qui espéraient passer au Grand Choix précédemment)**

→ Un-e professeur-e au 5^e échelon de la classe normale, avec 2 ans 6 mois d'ancienneté dans cet échelon au 01/09/2017, sera reclassé directement au 6^e échelon de la future carrière sans conservation d'ancienneté **(gain de 0 à 6 mois les situations individuelles)**

→ Un-e professeur-e au 9^e échelon de la classe normale, avec 3 ans 8 mois d'ancienneté dans cet échelon au 01/09/2017, sera reclassé directement au 9^e

échelon de la future carrière avec conservation d'ancienneté. Il passera automatiquement au 10^e échelon 4 mois plus tard. **(gain de 6 mois à 1 an selon les situations individuelles)**

→ Un-e professeur-e au 9^e échelon de la classe normale, avec 4 ans 3 mois d'ancienneté dans cet échelon au 01/09/2017, sera reclassé directement au 10^e échelon de la future carrière sans conservation d'ancienneté. Il passera automatiquement au 11^e échelon 4 ans plus tard (le 1^{er} septembre 2021) sauf s'il accède à la hors classe avant.

Ce reclassement prôné par le ministère et certaines organisations syndicales devait permettre une vraie revalorisation de nos traitements. Mais la dite « revalorisation » salariale est très inégale selon la situation et on est loin d'une revalorisation uniforme de 400 € pour tous les fonctionnaires revendiquée par la CGT.

La CGT Educ'action rappelle sa revendication d'un avancement uniforme au rythme le plus rapide pour tou-tes et la transformation de la hors classe en 4 échelons supplémentaires dans la classe normale accessible à tou-tes. La CGT Educ'action s'est opposée à la mise en place du nouveau grade, la classe exceptionnelle, qui ne sera accessible que pour très peu de collègues. Pour ces raisons, **la CGT a refusé de signer le protocole PPCR et continue de dénoncer une mauvaise réforme.**

François-Xavier DURAND



LES NOUVEAUX HABITS DE L'INSPECTION

Avec l'application du PPCR (que n'a pas signé la CGT), de nouvelles modalités pour l'Inspection se mettent en place à cette rentrée... Appelés "*rendez-vous de carrière*" (ça fait plus moderne), vous "subirez" ou "bénéficierez" (barrez la mention inutile) de quatre "*rendez-vous de carrière*".

- Le premier se situe lorsque vous êtes au 6^e échelon entre le 12^e et le 24^e mois de cet échelon (qui donnera à 30 % des collègues concerné-es un raccourcissement d'un an pour la durée dans l'échelon -passage au 7^e échelon en deux ans au lieu de trois.
- Le 2^e se situe lorsque vous êtes au 8^e échelon entre le 18^e et le 30^e mois de cet échelon (qui donnera à 30 % des collègues concerné-es d'un raccourcissement d'un an pour la durée dans l'échelon -passage au 9^e échelon en deux ans et demi au lieu de trois ans et demi.
- Le 3^e se situe lorsque vous êtes au 9^e échelon entre le 12^e mois et le 30^e mois de cet échelon (pour étudier un passage à la *hors-classe*)
- Le 4^e se situe lorsque vous êtes à la *hors-classe* pour un passage bien improbable à la *Classe exceptionnelle*...

Le processus est le suivant :

À la fin d'année scolaire N-1 vous recevez un avis comme quoi vous serez concerné-e par ce *rendez-vous de carrière*... Si vous ne l'avez pas reçu en fin d'année scolaire, c'est qu'à priori vous n'êtes pas concerné-e.

Ce *rendez-vous de carrière* se déroule en 2 phases:

- Une inspection en classe (vous espérez y échapper... perdu!!!).
- Un entretien avec l'IEN qui complètera un tableau à double entrée que vous trouverez ci-après.
- Le Ministère publie un "Guide pratique".
- Le Ministère publie un "calendrier du Rendez Vous de Carrière".

Guides téléchargeables sur le [site du MEN](#).

***Ignorer un problème
est encore le plus sûr moyen
de le résoudre.***



Quels sont les critères "d'évaluation"

Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (3,4 et P3)				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves				
Coopérer au sein d'une équipe				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				



Comment vérifier si vous êtes éligible à un rendez-vous de carrière

Allez sur [iProf](#)

Puis cliquez sur le bouton « Les services »

Les Services

Puis sur le lien

► [Utilisez SIAE pour gérer vos rendez-vous de carrière](#)

Puis sélectionnez votre guichet (Académie de Nice)

Choisissez votre guichet d'authentification

Sélectionnez votre guichet

Valider

Là 2 possibilités peuvent apparaître :

Rendez-vous de carrière >

Vous n'êtes pas éligible à un rendez-vous de carrière.

Ou

Vous êtes éligible à un rendez-vous de carrière dans le cadre de la campagne 2017 / 2018 sous réserve que vous remplissiez de manière effective les conditions au 01/09/2017.

Une convocation vous sera alors prochainement adressée.



Rythmes (communiqué)

CALENDRIER SCOLAIRE : LE GRAND "N'IMPORTE QUOI"

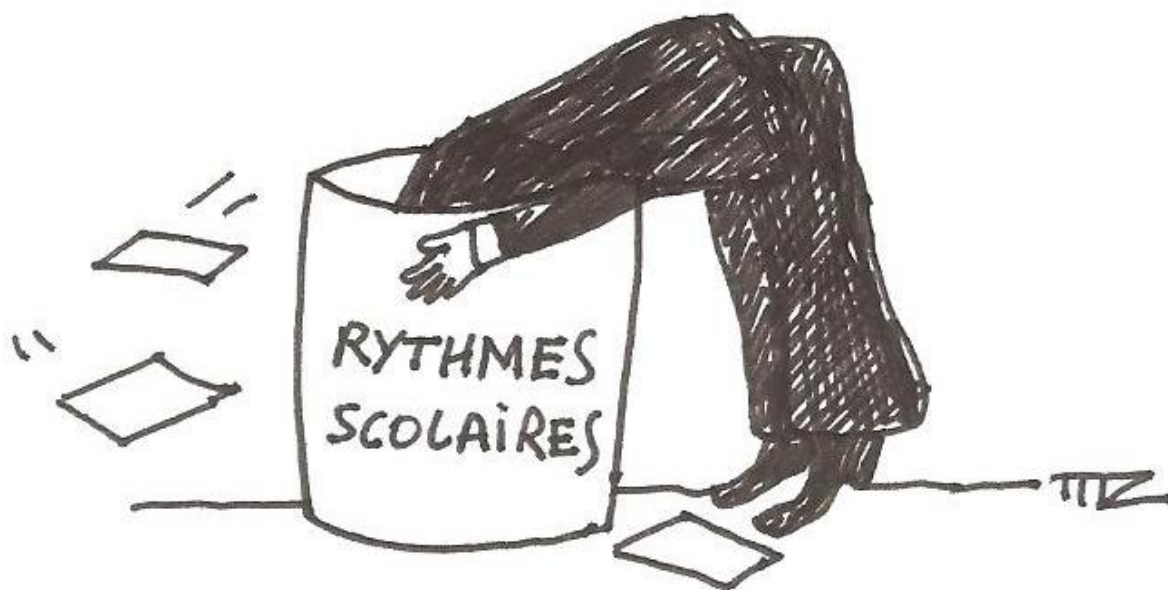
Constatant que la fin des vacances de printemps correspondait à une semaine avec deux jours fériés et que cela allait s'avérer problématique pour le bon fonctionnement des écoles et établissements scolaires, le recteur de l'académie d'Orléans-Tours a fait adopter au Conseil académique de l'Éducation nationale une modification de calendrier scolaire pour cette période. D'autres académies comme celles de Rennes, Rouen et Caen y réfléchissent également...

Pour la **CGT Éduc'action**, cette décision est inacceptable. On ne peut changer les règles du jeu alors que l'année scolaire a déjà commencé. Certes, cette modification est rendue possible par le code de l'Éducation, mais nous considérons que c'est une attaque caractérisée contre le cadre national de l'Éducation. Ainsi, les rectorats bénéficient largement du silence complice du Ministre Blanquer sur la question et s'attribuent désormais de larges pouvoirs. Ce n'est pas étonnant quand on sait qu'il prône l'autonomie des instances de direction locale ou le soi-disant « pragmatisme face à la réalité du terrain ». Anticiper un tel aménagement du calendrier dès son instauration il y a deux ans comme cela a été fait pour la prise en compte du pont de l'Ascension ou du 1er janvier 2017 aurait été préférable.

Pour la **CGT Éduc'action**, modifier ainsi le calendrier scolaire est problématique à plus d'un titre. Cela a des conséquences pratiques pour les familles qui ont parfois planifié leurs vacances et les parents qui n'ont plus la possibilité de demander à leurs employeurs de les modifier. Cela pose également la question du poids des lobbies (industrie du tourisme) dans l'élaboration et les modifications des calendriers scolaires. En Bretagne par exemple, le rectorat a cédé à une demande de modification formulée par l'enseignement privé afin que les transports scolaires soient maintenus imposant ainsi à tout le monde cette décision.

Pour toutes ces raisons, la CGT Éduc'action dénonce cette décision prise dans la précipitation et de façon quasi unilatérale par les autorités académiques. Plus que jamais, elle rappelle que l'Éducation doit avoir un cadre national synonyme d'égalité et que le ministère doit réellement anticiper la question du calendrier scolaire, mais surtout mettre fin au zonage qui génère ces incohérences.

Montreuil, le 26 septembre 2017



RECOURS ACCENTUÉ AUX EMPLOIS CONTRACTUELS OU COMMENT INSTITUTIONNALISER LA PRÉCARITÉ

Depuis plusieurs années, dans les départements "en tension" (souvent parisiens), le recours massif aux contractuel-les est de mise, mais force est de constater que cette *épidémie* s'étend sur l'ensemble du territoire. Les exemples provenant de toute la France indiquent clairement que nous assistons à la généralisation de cette gestion des ressources humaines par le ministère, les rectorats et les DSDEN. Pour la CGT Educ'action, décider de recruter des contractuel-les alors que des lauréat-es du concours sur liste complémentaires attendent un éventuel appel est un signe majeur dans l'affirmation de la précarité dans le service public d'Éducation. Dans un secteur aussi important pour l'avenir du pays, l'État fait un choix qui est principalement budgétaire au détriment de la formation. Envoyer de jeunes personnes au feu des classes, sans formation et sans soutien, est symptomatique du manque de considération dont font preuve les professionnel-les de l'enseignement. Aurait-on idée pour des raisons budgétaires de recruter des médecins contractuel-les non formé-es ? Nous rappelons qu'enseigner est un métier qui s'apprend. Celui-ci, comme d'autres d'ailleurs, exige une formation, initiale et continue.

Il y aurait déjà beaucoup à dire

sur les conditions en matière de formation faites à nos jeunes collègues lauréat-es des concours. Mais que dire des conditions qui sont faites aux contractuel-les ? Les maitres-ses formateur-trices sont sollicité-es en urgence pour organiser une formation de trois jours avant la rentrée. On pourrait donc apprendre le métier d'enseignant en trois jours ? Mais alors, à quoi bon planifier, pour les lauréat-es des concours une formation à l'échelle d'une année ?

Au delà de la précarité imposée à ces personnels contractuels, ce procédé véhicule une image méprisante du métier. Nous ferions un métier qui ne nécessiterait pas plus de trois jours de formation, et quelques jours, peut-être pendant les prochaines vacances ?

Et que dire de la fonction qu'on veut faire jouer aux maitres-ses formateur-trices ? Tout ceci est un immense gâchis.

Enfin, que dire des usagers du service public ? Élèves et familles sont tout autant méprisés que les enseignant-es dans cette affaire ? On leur fait croire que ce recrutement est un bien commun, qu'il préservera la continuité du service public d'éducation alors qu'en réalité on les prive d'enseignant-es formé-es, aidé-es et soutenu-es par le service public d'Éducation.

La seule logique gouvernemen-

Tour d'horizon non-exhaustif des situations dans les départements

Un seul constat : le recours à ces personnels précaires touche les territoires urbains, mais également ruraux.

Val de Marne : 48 contractuel-les dont 3 psy scolaires, il est probable que le nombre atteigne 50

Seine Maritime : Pour le moment pas de recrutement mais de fortes probabilités dans les jours à venir.

Seine Saint Denis : il est fort probable d'être autour de 500 (445 l'année dernière)

Gironde : une annonce a été faite sur le recours possible aux contractuel-les
Haut de Seine : 160 (90 l'année dernière)

Essonne : 100 (60 l'année dernière)

Haute Garonne : 92 étudiant-es sont sur liste complémentaire, 37 ont été appelé-es, mais il reste encore une quarantaine de postes vacants à la rentrée. Le rectorat préfère faire appel aux contractuel-les

Puy de Dôme : 28 recrutements

Allier : projet de recrutement de 6 contractuel-les pour laisser partir des titulaires vers le Puy de Dôme, le rectorat a finalement reculé

Pyrénées Orientales : un tiers des psychologues de l'Éducation nationale dans le premier degré est contractuel-le.

tale de cette décision est bien sûr comptable car c'est disposer d'une main d'œuvre réduite pour donner l'illusion que l'institution couvre les besoins. Après avoir utilisé les stagiaires "masterisés.es" comme moyens d'enseignement, avec ces actuels recrutements massifs de personnels précaires et avec la Loi Travail, le gouvernement enfonce un nouveau coin dans le statut de la Fonction publique.

La CGT Éduc'action dénonce et condamne cette situation et se battra partout où cela se joue pour exiger le recrutement de personnels statutaires et formés et pour l'arrêt du recrutement de personnels précaires.

Elena BLOND

Coup de projecteur sur l'académie de Clermont-Ferrand qui voit ce recrutement pour la première fois

Le département du Puy de Dôme est déficitaire de 37 postes. La DSDEN a alors recruté 5 listes complémentaires, nombre bien insuffisant pour combler le manque. Ils ont alors trouvé une autre technique : l'Allier va "sponsoriser" le Puy-de-Dôme en recrutant à son tour 10 listes complémentaires et en permettant à 5 PE titulaires de muter vers le puy de Dôme. CQFD !

Jusque-là le procédé paraît réglo et tout le monde y trouve son compte ! Mais le compte n'y est toujours pas c'est pourquoi une vague de recrutement de 28 contractuel.les dans le Puy-de-Dôme et de 6 dans l'Allier (pour transférer 6 titulaires vers les autres départements) est lancée. Là où ça devient énorme, c'est qu'on convoque une "shadow CAPD" où les organisations siégeant en CAPD (FSU, SUD et UNSA) sont "invitées" à dresser la liste des 6 personnes susceptibles de sortir... Les organisations syndicales ont refusé de participer à cette manœuvre de l'ombre d'autant plus qu'elle reposait sur le recrutement de contractuel-les à partir de... la liste complémentaire ! Au final, il y a eu 5 refus sur 6, les listes complémentaires préférant repasser le concours... Bel exemple de refus de la précarité !

Former des contractuel-les...

Ou le témoignage d'une contractuelle en région parisienne sur son vécu des 3 jours de formation avant d'être jetée dans la fosse aux lions.

Le matin nous sommes convoqués dans une petite salle, nous sommes entre 30 et 40, la moitié d'entre nous n'avait pas de table, seulement une chaise.

À mon arrivée, j'ai dû émarger sur un tableau dont la dernière colonne était réservée à la question du passage, ou non, du CRPE.

On nous a présenté oralement l'organigramme, à grands coups de « votre directeur n'est PAS votre supérieur hiérarchique, vous êtes sous la direction de votre inspecteur »...

On nous a détaillé notre temps de travail prescrit : 24 heures devant élèves + 108 heures à l'année dont 36 heures d'APC, 6 heures de conseils d'école, 48 de travaux pédagogiques et conseils des maitres, 9 heures de formation en présentiel et 9 heures de M@gistère. D'ailleurs, lorsqu'un contractuel a voulu aborder l'épineuse question des APC, elle a répondu qu'elle y viendrait ultérieurement. Un « ultérieurement » qui s'est avéré cacher un « jamais ».

On nous a parlé des sites de ressources et de plateformes institutionnelles, tels qu'Eduscol, Canopé, Gaïa, du fonctionnement des écoles (sorties, PAI, ATSEM).

Ils ont beaucoup insisté sur le concept de laïcité, d'égalité, de neutralité, de toute la philosophie du programme.

La majorité de la matinée a été mangée par les différentes questions des contractuels (questions qui portaient très majoritairement sur des situations personnelles : « j'ai vécu ça, comment est-ce que je dois réagir ? » ; « est-ce que je dois dire à mon ATSEM telle ou telle chose ? »).

La formatrice présente a cru bon de conclure cette première journée en précisant qu'elle-même avait commencé sa carrière comme contractuelle, donc il y a finalement un avenir ?

Forcément...



ÉVALUATIONS CP : QUELLE FORME POUR QUEL FOND ?

Beaucoup de choses ont été dites pour faire la critique des évaluations CP lancées par le Ministre Blanquer. Pêle-mêle, on retrouve le manque de concertation, le danger de l'éventuel classement des écoles, le côté traumatisant pour les enfants ou un contenu sans rapport avec les programmes de maternelle. Et, comme la contradiction n'est jamais loin ni les divergences de point de vue, certain-es ont exigé que les évaluations soient du seul ressort des équipes alors que d'autres se plaignaient du manque d'aide de la hiérarchie pour les exploiter... Pour la CGT Educ'action, le stress des élèves, avec la future communication aux parents, sera bien réel, comme celui des enseignant-es. Mais surtout, au-delà de ces évaluations-là, c'est le climat de défiance autour de l'École et les outils de l'idéologie dominante qui pèsent sur l'École qui sont à incriminer. Et si on arrêta de fabriquer des parents d'élèves consommateurs ? Et si on arrêta de faire des « évaluations » tous les mois à l'école ?

Peu de monde a souligné que ces évaluations se veulent diagnostiques et la CGT Educ'action n'est pas opposée à ce principe. En leur temps, celles des années 90 passées en CE2 et 6^{ème} étaient intéressantes dans leur contenu, même si elles donnaient lieu à du bachotage. Il y a probablement un débat à mener ; ainsi, pour Evelyn Charmeux : « Un élève, même au CP, étant un être humain, une évaluation de ses progrès ne saurait être une mesure (où est l'étalon ?). Elle doit se faire avec lui, de façon participative, inclure son propre regard et être orientée sur ce qu'il a appris, jamais sur ce qu'il

devrait savoir », ce qui, dans les faits, bannit le concept même d'évaluation diagnostique. Mais surtout, cela reste entre deux rives : soit on nie toute évaluation autre que le produit fini (le gâteau cuit, le texte écrit, le circuit électrique construit, l'affiche réalisée, etc.), soit on en accepte le principe ; et alors pourquoi pas une évaluation nationale si un certain nombre de conditions sont remplies ? Et qui, justement, ne serait pas traumatisante mais un peu surprenante parce que pas habituelle. Nous sortons, bien sûr du cas Blanquer, pour parler en général ; mais il semble illicite d'avoir ce genre de débat et c'est dommage.



Au final, il y a fort à parier que ces évaluations vont rester dans un placard après avoir été passées. Le MEN le sait ; pourquoi les lance-t-il malgré tout ? Le fond du problème, en réalité, c'est son contenu. La trame vivante de ces évaluations, l'idéologie distillée, c'est celle de l'anti-lecture. Jules Ferry expliquait avoir introduit le b-a-ba des curés dans l'École de l'État bourgeois qu'il a créée pour que les futur-es ouvrier-es puissent lire un mode d'emploi mais pas « Les Misérables ». Cette volonté politique de la bourgeoisie n'a pas varié d'un iota avec le temps. Elle a été ébranlée avec le plan Langevin-Wallon à la Libération et avec la place prise

par les pédagogues progressistes (Wallon, Freinet, Foucambert dans les années 1950 à 80).

Écrire ou entourer des lettres dictées, mettre autant de croix que de syllabes, repérer des mots où l'on entend la même syllabe, repérer les mots qui ne commencent pas par, tout cela n'a, en définitive, pas grand-chose à voir avec la lecture. Il n'y a d'ailleurs pas un seul exercice qui ait un rapport quelconque avec la lecture ; au mieux doit-on reconnaître des mots prononcés par l'enseignant-e. En bref, il serait utile que les élèves de CP n'apprennent jamais rien de tout cela. **Voilà pourquoi il faut boycotter ces évaluations.**

Les neuroscientistes et tous les penseurs officiels du système (dont Blanquer - Agir pour l'École - l'Institut Montaigne...) ont décidé qu'il fallait, comme toujours, adapter l'École aux besoins du moment du patronat. Il semble que ces besoins soient désormais de plus en plus centrés sur des gens peu ou pas diplômés, comme l'avait prévu l'OCDE dès 2005. On en a d'ailleurs la preuve avec la volonté que le bac ne soit plus le premier grade universitaire, afin d'écartier des bacheliers de familles populaires de l'université.

L'École de la reproduction sociale souhaite plus de déchiffreur-ses et moins de lecteur-trices ; ce phénomène a commencé depuis un moment (2006 avec De Robien et l'assaut contre ce qui pouvait rester de la globale dans les écoles est une date charnière). Il n'y a donc pas de rupture, mais bien une intensification.

Jean GRIMAL

Maternelle

QUAND LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION NE VEUT PLUS DES 3-5 ANS À LA CAMPAGNE...

En Haute-Loire, sous prétexte de règlements, la scolarisation des moins de six ans est remise en cause et privatisée. En zone rurale, le service public d'éducation, lui aussi, se réduit d'année en année à la peau de chagrin... Dans une indifférence que combat la CGT Educ'action.

Le DASEN de Haute Loire a demandé aux maires des communes de Séneujols, Saint Jean de Nay, Pinols et Saint Victor Malescours de refuser l'inscription des enfants de 3 à 5 ans sous prétexte que le règlement intérieur ne permet pas d'accueillir des élèves de maternelle en classe unique.

Ainsi, avec l'aide du Préfet, un forcing est opéré auprès de ces communes pour qu'elles signent une convention "communale", encourageant les familles à s'organiser pour l'accueil des 3-5 ans à travers un dispositif "passerelle" avec l'École publique. C'est ni plus ni moins que le retour des jardins d'éveil que la CGT Educ'action combat car ils sont une privatisation de l'accueil de la petite enfance et de la scolarité. Le retour de ces structures dites alternatives mises en place sous Sarkozy, sont toujours présentées comme étant une solution passerelle entre crèche et école. Pour mémoire, elles sont implantées dans les classes de maternelle, sans enseignant-es, et sont financées par les collectivités et les parents.

Le DASEN cherche à imposer ces structures de façon machiavélique car il n'accordera de dérogations aux 3 /5 ans que si des conventions sont signées ! Si de telles conventions voyaient le jour, il est fort à parier que cela encouragera la fuite d'élèves du public vers le privé dans un département où l'enseignement catholique est déjà puissant. Cette décision est



surtout incompréhensible car le département n'est pas en pénurie de personnels et n'est pas en incapacité de doter ses écoles.

La CGT Educ'action de Haute-Loire organise la résistance à de telles pratiques inégalitaires. Avec elle, nous rappelons que ce type de structure est le signe du désengagement de l'État en zones rurales. Il fait le choix

de structures privées et payantes au détriment d'un service public gratuit d'Éducation sur tous les territoires.

Pour la CGT Educ'action, l'État ne doit pas remettre en cause l'école maternelle car elle a fait toutes ses preuves. La maintenir et la renforcer serait un véritable gage donné à la priorité soit disant accordée par le ministre à l'enseignement primaire.

Nous réaffirmons ici notre opposition à ces Jardins d'éveil et exigeons une scolarité obligatoire dès 3 ans avec la possibilité pour les parents qui le désirent, de scolariser leur jeune enfant dès 2 ans, dans une école maternelle pour lui faire bénéficier d'un accueil public, collectif, gratuit.



À remettre à un-e militant-e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
CGT Educ'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL cedex

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél Mél@.....

Département d'exercice :

Pour me syndiquer en ligne, je clique [ici](#).